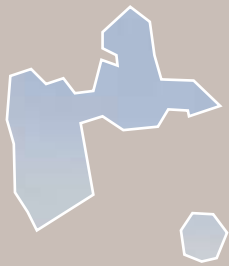


# ATLAS RÉGIONAL

DES CONTRATS URBAINS  
DE COHÉSION SOCIALE



Observatoire  
national des  
zones urbaines  
sensibles

## **4** INTRODUCTION AVERTISSEMENT

## **10** ALSACE Bas-Rhin (67) Haut-Rhin (68)

## **14** AQUITAINE Dordogne (24) Gironde (33) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64)

## **20** AUVERGNE Allier (03) Cantal (15) Haute-Loire (43) Puy-de-Dôme (63)

## **24** BASSE-NORMANDIE Calvados (14) Manche (50) Orne (61)

## **29** BOURGOGNE Côte-d'Or (21) Nièvre (58) Saône-et-Loire (71) Yonne (89)

## **34** BRETAGNE Côtes-d'Armor (22) Finistère (29) Ille-et-Vilaine (35) Morbihan (56)

## **39** CENTRE Cher (18) Eure-et-Loir (28) Indre (36) Indre-et-Loire (37) Loir-et-Cher (41) Loiret (45)

## **45** CHAMPAGNE-ARDENNE Ardennes (08) Aube (10) Marne (51) Haute-Marne (52)

## **51** CORSE Corse-du-Sud (2A) Haute-Corse (2B)

## **54** FRANCHE-COMTÉ Doubs (25) Jura (39) Haute-Saône (70) Territoire de Belfort (90)

## **59** HAUTE-NORMANDIE Eure (27) Seine-Maritime (76)

## **64** ILE-DE-FRANCE Paris (75) Seine-et-Marne (77) Yvelines (78) Essonne (91) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94) Val-d'Oise (95)

## **93** LANGUEDOC-ROUSSILLON Aude (11) Gard (30) Hérault (34) Lozère (48) Pyrénées-Orientales (66)

## 99 LIMOUSIN

Corrèze (19)  
Creuse (23)  
Haute-Vienne (87)

## 102 LORRAINE

Meurthe-et-Moselle (54)  
Meuse (55)  
Moselle (57)  
Vosges (88)

## 108 MIDI-PYRÉNÉES

Ariège (09)  
Aveyron (12)  
Haute-Garonne (31)  
Gers (32)  
Lot (46)  
Hautes-Pyrénées (65)  
Tarn (81)  
Tarn-et-Garonne (82)

## 113 NORD-PAS-DE-CALAIS

Nord (59)  
Pas-de-Calais (62)

## 119 PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique (44)  
Maine-et-Loire (49)  
Mayenne (53)  
Sarthe (72)  
Vendée (85)

## 124 PICARDIE

Aisne (02)  
Oise (60)  
Somme (80)

## 129 POITOU-CHARENTES

Charente (16)  
Charente-Maritime (17)  
Deux-Sèvres (79)  
Vienne (86)

## 133 PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Alpes-de-Haute-Provence (04)  
Hautes-Alpes (05)  
Alpes-Maritimes (06)  
Bouches-du-Rhône (13)  
Var (83)  
Vaucluse (84)

## 145 RHÔNE-ALPES

Ain (01)  
Ardèche (07)  
Drôme (26)  
Isère (38)  
Loire (42)  
Rhône (69)  
Savoie (73)  
Haute-Savoie (74)

## 156 DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe (971)  
Martinique (972)  
Guyane (973)  
La Réunion (974)

## 172 COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Mayotte (976)  
Saint-Martin (978)  
Polynésie française (987)

# Introduction

Trois ans après leur signature, l'Atlas régional des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) dresse une cartographie, à l'échelle nationale, de ces contrats appelés à être renouvelés en 2011. Il répertorie, région par région, les Cucs mis en œuvre depuis 2007 ainsi que leurs contours.

Sans en constituer un bilan, cet atlas régional est un outil de connaissance de la géographie de la politique de la ville, au même titre que d'autres outils existants tel que le Système d'information géographique du secrétariat général du Comité interministériel des villes (CIV) (<http://sig.ville.gouv.fr/>).

Il est le reflet du travail de collecte initié par la circulaire du 5 juillet 2007 relative à la géographie de la politique de la ville et présente l'état des connaissances du secrétariat général du CIV à la fin 2009. Les préfetures de département, en liaison avec les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (Sgar) ont transmis les contours géographiques des quartiers, ceci de façon à garantir, conformément aux décisions du Comité interministériel des villes du 9 mars 2006, la production d'une observation précise. La géographie présentée ici est toutefois susceptible de comporter des erreurs ou des lacunes inhérentes aux processus de recueil de l'information. Si tel est le cas nous vous invitons à en informer le secrétariat général du CIV par courrier ou mèl ([civ-observ-zus@ville.gouv.fr](mailto:civ-observ-zus@ville.gouv.fr)).

## Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Le principe d'un contrat entre l'État et les collectivités, outil de partenariat pour la mise en œuvre locale de la politique de la ville, a été réaffirmé par le Comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006. Ainsi, les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont pris le relais des contrats de ville arrivés à échéance fin 2006.

Le Cucs définit un projet urbain et social, assorti d'objectifs opérationnels que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires, en application de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003.

À travers ces contrats, il s'agit :

- d'inscrire les politiques sectorielles au service d'un projet global à l'échelle de la ville et de repositionner ces territoires, ainsi que leurs habitants, dans le fonctionnement urbain de l'agglomération.
- de clarifier les enjeux et de prioriser l'action en fonction des difficultés objectives des quartiers et des capacités financières des collectivités.

### Une géographie prioritaire refondée par les acteurs locaux

En dehors des zones urbaines sensibles (Zus), la géographie des territoires urbains qui se trouvent en décrochage par rapport à leur environnement a résulté d'une négociation entre les acteurs locaux.

Cette méthode a conduit à une augmentation importante du nombre de quartiers identifiés comme en difficulté, qui s'élève actuellement à 2500 sites pour environ 1500 dans la précédente contractualisation. Parmi ceux-ci, on retrouve la quasi-totalité des Zus, les quartiers non Zus déjà inscrits dans les contrats de ville 2000 -2006, et les territoires ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 leur permettant d'être éligibles au Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

### Un partenariat qui s'inscrit dans les spécificités locales

La loi donne compétence aux Epci sur le « pilotage des dispositifs contractuels de la politique de la ville » ; d'autre part, la politique de la ville est de fait la somme de multiples champs d'intervention dont les compétences sont partagées par plusieurs acteurs institutionnels notamment les Epci d'un côté, les communes de l'autre. C'est pourquoi les situations sont très hétérogènes en termes de signataires : sur les 491 Cucs de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, 204 sont signés par un Epci dont 19 sans la signature des communes le constituant.

Concernant la participation des conseils régionaux, celle-ci s'inscrit désormais dans un cadre différent de celui des contrats de ville. En effet, du fait de l'évolution des Contrats de plan État-région (CPER) sur des projets d'investissement structurants, la politique de la ville n'a pas été retenue parmi les champs susceptibles de contractualisation à cette échelle.

Les conseils régionaux ont donc choisi d'être partenaires des Cucs dans une démarche parallèle à celle des CPER.

De la même manière, les conseils généraux ont privilégié l'intervention au cas par cas, dans la mesure où une part importante de leur compétence, en matière d'action sociale notamment, s'exerce de fait sur les territoires concernés.

### **L'enjeu de la mobilisation des crédits de droit commun de l'État et des collectivités territoriales**

La réduction des écarts de développement entre territoires vise à donner les mêmes chances à tous les habitants et à tous les quartiers. Cela passe par des mesures spécifiques adaptées aux différentes situations mais aussi par un infléchissement des politiques sectorielles conduites par l'ensemble des partenaires. Ainsi, les moyens et politiques de droit commun doivent-ils être mobilisés en priorité, les crédits spécifiques venant financer des actions particulières que requiert la situation exceptionnelle de ces territoires. L'État a réaffirmé cette volonté dans la dynamique « Espoir banlieues », appelant tous les ministères à élaborer un programme d'actions triennal.

### **Une organisation nationale renouvelée**

La création de l'Anru et de l'Acsé permet de différencier les fonctions de pilotage national, confiées à l'administration centrale, de celles de mise en œuvre opérationnelle: le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) pour l'Anru, les programmes complémentaires d'action de développement social des Cucs pour l'Acsé. De par leur mode de fonctionnement, ces agences ont une capacité d'attribution et de paiement rapide des crédits dont elles assurent la gestion. Au sein de cette organisation, le préfet, représentant de l'État et délégué territorial des deux agences, veille, avec les élus, à ce que les projets locaux, dans leur conception même et dans leur pilotage, privilégient la cohérence d'une stratégie globale urbaine et sociale.

Dans ce contexte, une place importante est accordée à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) pour la connaissance de l'évolution des territoires et l'évaluation des politiques publiques qui y sont conduites. La nécessité d'une connaissance territoriale à une échelle infracommunale a conduit l'ensemble des producteurs nationaux de données (Insee, Pôle emploi, Acoiss, Dares...) à adapter leurs outils. Elle a aussi incité les acteurs locaux à développer des démarches similaires.

## La géographie prioritaire de la politique de la ville

La politique contractuelle de la ville s'applique à une géographie prioritaire qui comporte l'ensemble des quartiers repérés dans les contrats urbains de cohésion sociale. Ces quartiers, au nombre d'environ 2 500, comportent :

– d'une part, la quasi-totalité des 751 quartiers classés comme Zones urbaines sensibles (Zus) et bénéficiant de la part de l'État d'avantages particuliers ; ces 751 Zus comprennent les 416 Zones de redynamisation urbaine (ZRU) qui, elles-mêmes, ont donné lieu à la création de 100 Zones franches urbaines (ZFU) ;

– d'autre part, environ 1 750 autres quartiers, non Zus, repérés comme quartiers prioritaires.

Lors de l'élaboration de la géographie prioritaire des Cucs, les quartiers non Zus ont été identifiés en tant que tels que ce soit à la signature du Cucs ou a posteriori par soustraction du zonage Zus qu'ils recouvraient. Parmi ceux-ci, les quartiers présentés comme « hors Zus » sont des quartiers de petite taille contigus aux Zus qui tiennent lieu de complément géographique à ces zonages, mais sans extension des dispositions spécifiques s'y rapportant. Ils sont ainsi décomptés comme quartiers à part entière. Il faut toutefois noter qu'à Marseille, les quartiers définis dans ce cadre recourent en partie le périmètre des Zus de 1996 auxquelles elles sont rattachées.

L'ensemble des 2 500 quartiers des Cucs a été classé en trois niveaux de priorité selon le degré de difficultés repéré.

Périmètres des quartiers : <http://sig.ville.gouv.fr> - cartographie dynamique

## Les chiffres clés de la région

### • Population régionale en 1999 et 2006

La population régionale est la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier au recensement de la population, somme des populations municipales des communes qui composent la région. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune (au sens du décret n° 2003-485 publié au *Journal officiel* du 8 juin 2003), dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Chaque personne est comptée une seule fois.

Source : <http://www.insee.fr> - Thèmes > Population > Évolution et structure de la population > Population des régions au 1<sup>er</sup> janvier

### • Produit intérieur brut régional 2008

Le produit intérieur brut est la somme des valeurs ajoutées brutes, réalisées par l'ensemble des branches d'activité, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits. Les données 2008 sont provisoires.

*Les produits intérieurs bruts régionaux d'une année N sont publiés par l'Insee en version provisoire (été N + 1), puis semi-définitive (été N + 2) et quasi définitive (été N + 3). Le compte provisoire ainsi que quelques branches du compte semi-définitif reposent sur l'évolution des productivités de chaque branche calculées au niveau national et l'évolution de l'emploi de chaque branche calculé au niveau régional.*

Source : <http://www.insee.fr> - Thèmes > Économie > Économie générale > Produit intérieur brut des régions (PIB) à prix courants

### • Les moyens mis en œuvre dans les contrats urbains de cohésion sociale

Les crédits mis en œuvre au titre de la cohésion sociale désignent les moyens financiers mis à disposition des préfets de département pour l'exercice 2008, pour l'ensemble des actions menées dans les Cucs. Compte tenu de la création récente de l'opérateur Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), en application de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006, les crédits spécifiques du ministère de la Ville ont été mis en place localement par l'Acsé pour les régions métropolitaines et par le secrétariat général du CIV pour les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces crédits regroupent les moyens d'intervention en matière d'accès à l'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé, de citoyenneté et de prévention de la délinquance.

Les crédits mis en œuvre au titre de la rénovation urbaine désignent les moyens financiers mis en œuvre par l'Anru pour l'ensemble des projets de rénovation urbaine de la région concernée et pour la totalité de la durée conventionnelle de cinq ans entre l'agence et le porteur de projet. Ce programme, décidé par le gouvernement en 2003, concerne les quartiers de grands ensembles et d'habitats dégradés classés en Zone urbaine sensible (Zus), ainsi que des quartiers de dérogation « présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues », au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003.

## Les chiffres clés des quartiers

### • Population communale 2006 en Zus

Les populations communales, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en Zus ont été calculées selon la méthode de calcul des populations légales 2006 utilisée pour les communes et les zones infracommunales. Elles ont été authentifiées par un arrêté du 26 février 2009 et sont disponibles depuis le 8 mars 2009 sur le site Internet de l'Insee.

Source: <http://www.insee.fr> - Accueil > Thèmes > Population > Populations légales 2006 > Populations communales 2006 en Zus

### • Population 2006 des quartiers prioritaires

#### Population municipale des Zones urbaines sensibles (Zus)

La population des Zus est la population municipale de la zone au 1<sup>er</sup> janvier. Un travail fin sur les périmètres a été réalisé par l'Insee sur la base des éléments mis à disposition par le secrétariat général du Comité interministériel des villes. La finesse accrue du périmètre utilisé pour le calcul limite l'analyse des évolutions de population sur ces zones. **Les écarts entre les données de population 2006 et les données de population 1999 ne peuvent pas être interprétées simplement comme des évolutions de population.**

***Pour les Zus intercommunales, le chiffre de population correspond à la population municipale située dans la zone sur l'ensemble des communes sur lesquelles elle s'étend. Les Zus intercommunales sont présentées pour chaque commune qu'elles recourent. Elles sont marquées par un astérisque\* dans la colonne « quartiers prioritaires ».***

#### Population des ménages des quartiers non Zus

La population municipale 2006 ne pouvant pas être calculée pour les quartiers non Zus, c'est la population des ménages ordinaires qui est présentée. Elle ne tient en particulier pas compte de la population des collectivités, de la population des habitations mobiles et des sans-abri.

*Le champ géographique couvert est restreint à celui des communes de métropole de plus de 10 000 habitants, complété par quelques centaines de communes de moins de 10 000 habitants. Les quartiers de moins de 50 logements sont par ailleurs exclus du processus de calcul pour respecter le secret individuel. La population 2006 ne peut ainsi être proposée pour un certain nombre de quartiers. La mention « n.d. » (pour non disponible) est alors indiquée dans la colonne « population 2006 ».*

*La Réunion a également pu être prise en compte, mais pas les régions des Antilles, ni la région Guyane*

Méthode: <http://www.insee.fr> - Thèmes > Territoire > Données urbaines infracommunales par quartier > Documentation > Sources > Les indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville.



## Notes de lecture

### • Les colonnes des tableaux

**La colonne « commune »** présente les communes du Contrat urbain de cohésion sociale abritant un ou plusieurs quartiers prioritaires.

**La colonne « quartiers prioritaires »** présente les quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale.

**La colonne « priorité »** indique la priorité des quartiers 1, 2 ou 3.

**La colonne « Zus »** identifie les quartiers prioritaires classés Zus dont la liste est fixée par les décrets n° 96-1156 du 26 décembre 1996 et n° 2000- 796 du 24 août 2000.

**La colonne « ZRU »** identifie les Zus classées ZRU dont la liste est fixée par les décrets n° 96-1157 (France métropolitaine) et n° 96-1158 (départements d'outre-mer) du 26 décembre 1996.

**La colonne « ZFU »** identifie les Zus support de ZFU dont la liste est fixée par les décrets (en Conseil d'État) n° 96-1154 (France métropolitaine) et n° 96-1155 (départements d'outre-mer) du 26 décembre 1996, et n° 2004-219 du 12 mars 2004 et n° 2006-1623 du 19 décembre 2006.

**La colonne « PRU »** identifie les quartiers intégrant le Programme national pour la rénovation urbaine au sein desquels un projet de rénovation urbaine a été retenu. Il s'agit de 215 quartiers classés « prioritaires » par l'Anru et de 342 quartiers classés « supplémentaires ».

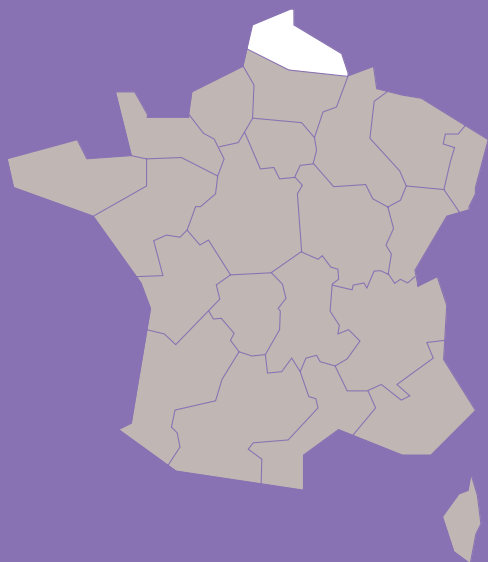
### • Exemple du Cucs de l'agglomération de Strasbourg

Le Cucs de l'agglomération de Strasbourg est signé par sept communes et la communauté urbaine de Strasbourg (Cus). Les autres signataires du Cucs sont le conseil régional et le conseil général. Sur le territoire du Cucs ont été mis en œuvre un Atelier santé ville (ASV) et un Projet de réussite éducative (PRE). Les communes de Bischheim, Honheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg ont un ou plusieurs quartiers prioritaires. Parmi ceux-ci :

Le premier quartier présenté est la Zus « Grand Ried » de priorité 2. C'est une Zus intercommunale (marquée par un astérisque\*) qui compte 9 883 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (population municipale) sur l'ensemble des communes sur lesquelles elle s'étend : Bischheim, Honheim et Strasbourg.

La ZRU HautePierre de priorité 1, située à Strasbourg, a donné lieu à une ZFU et est un quartier classé prioritaire par l'Agence nationale de rénovation urbaine. Elle regroupe 13 476 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (population municipale).

Le quartier Libermann est un quartier non Zus de Illkirch-Graffenstaden, de priorité 2 qui regroupe 2 491 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (population des ménages).



# Nord- Pas-de-Calais

Population municipale en 1999 : **3 997 467** habitants

Population municipale en 2006 : **4 018 648** habitants

Taux d'évolution 1999-2006 : **+ 0,53 %**

Produit intérieur brut 2008 : **100 085 M€**

Nombre de CUCS : **41**

Nombre de quartiers prioritaires : **296**

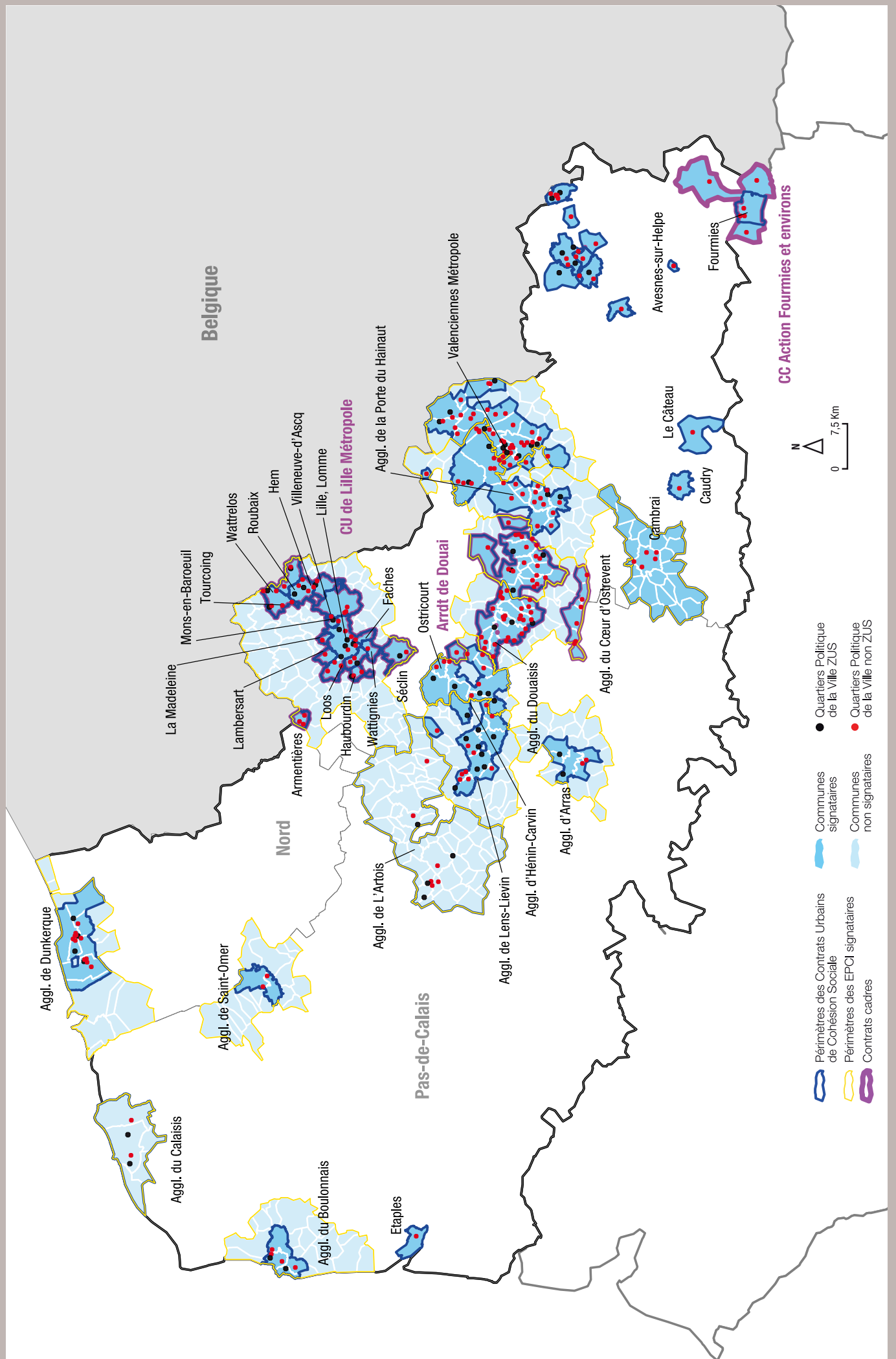
Nombre de ZUS : **73**, dont ZRU : **59**, dont ZFU : **10**

Nombre de quartiers non ZUS : **223**

Moyens financiers mis en œuvre par l'État en 2008 :

Crédits cohésion sociale : **35 200 408 €**

Crédits rénovation urbaine : **846 913 696 €**



## Géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale

NORD → 59

## CUCS → Cambrai / COMMUNES SIGNATAIRES → 23 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Cambrai

AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Cambrai	Vieux Centre	2				1804	
	Cité d'Esnes	2				825	
	Cité de Guise	2				423	
	La Forêt	2				1130	
	Amérique	2				1377	

## CUCS → Valenciennes Métropole / COMMUNES SIGNATAIRES → 18 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Valenciennes Métropole

2 PRE

AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Anzin	Bleuse Borne	1	•	•	•	2296	
	Carpeaux	1	•	•	•	2596	•
	Secteur intercommunal* : Dutemple, Saint Waast*, Chasse Royale, Coron des Cent Vingt*	1	•	•	•	6434	•
	Verrerie, Square République	1				1428	
	Bleuse Borne (Hors ZUS)	1				1209	
	Pont de Bruay	1				n.d.	
	Secteur intercommunal (Hors ZUS)	1				n.d.	•
	Faubourg de Lille	1				502	
Aulnoy-lez-Valenciennes	ZAC de l'Aérodrome	1	•	•		3541	
	Vieil Aulnoy	2				1640	
Beuvrages	Cité Fénelon	1	•	•	•	2620	•
	Château Mallet Ruissard	1				2475	•
Bruay-sur-l'Escaut	Cité Thiers*	1	•	•		3110	•
	Cité du Rivage	1				436	•
	Pont de Bruay	1				523	
	Haultière	2				3263	
Condé-sur-l'Escaut	Macou	1	•	•		4085	•
	Centre-ville	1				2110	•
	La Chaussiette, Le Jard	2				1461	
Crespin	Blanc Misseron (Hors ZUS)	1				n.d.	
Escautpont	Cité Thiers (Hors ZUS Escautpont)	1				397	•
	Escautpont (Hors ZUS)	1				2286	
Fresnes-sur-Escaut	Cité Soult, Le Trieux	1				6949	
	Centre-ville	2				175	
Maing	Cité Air et Lumière	2				3807	
Marly	La Briquette*, Faubourg de Cambrai	1	•	•		2482	•
	Les Floralties	1				2343	
	La Briquette (Hors ZUS)	1				n.d.	
Odomez	Cité Kuhlmann	2				476	
Onnaing	Cité Cuvinot, Quatre Chasses, la Poudrière	1				2254	
	La Cavée, Lallinvalle, Cité du Stade	2				1666	
Petite-Forêt	Cité des Bosquets	2				1510	
	Cité Duclos	2				248	
Quiévrechain	Blanc Misseron	1	•	•		3338	
	Blanc Misseron, Centre-ville (Hors ZUS)	1				n.d.	
Raismes	Cité Thiers (Hors ZUS Raismes)	1				330	
Saint-Saulve	Cité Bosquet, Pépinière, Avenue De Gaulle	2				5061	
Thivencelle	Thivencelle (Commune)	2				812	

CUCS → Valenciennes Métropole (suite)							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Valenciennes	La Briquette*, Faubourg de Cambrai	1	•	•		2482	•
	Secteur intercommunal* : Dutemple, Saint Waast*, Chasse Royale, Coron des Cent Vingt*	1	•	•	•	6434	•
	Faubourg de Lille (Valenciennes)	1				2452	
	Faubourg de Cambrai (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Centre-ville	1				7023	
	Faubourg de Paris, Sainte-Catherine	2				1934	
Vicq	Cité Cuvinot, Onnaing	1				n.d.	
Vieux-Condé	La Solitude	1	•			1865	•
	La Solitude, Hermitage (Hors ZUS)	1				804	
	Cité Le Jard	2				2722	

CUCS → Agglomération du Douaisis / COMMUNES SIGNATAIRES → 15 / EPCI SIGNATAIRE → CA du Douaisis							
3 PRE							
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Arleux	Périmètre HLL	2				n.d.	
Aubigny-au-Bac	Périmètre HLL	2				n.d.	
Auby	Les Asturies*, Dorignies*, Pont de la Deûle *, Belleforière*	1	•	•	•	7387	
	Centre	1				3018	
	La Vallée, Champ Fromentin	2				377	
	Bon Air	2				659	
Brunémont	Périmètre HLL	2				n.d.	
Dechy	Vieux-Dechy, Centre Ville	1				2726	
	Longue Borne, Croix de Pierre	2				2040	
Douai	Les Asturies*, Dorignies*, Pont de la Deûle *, Belleforière*	1	•	•	•	7387	
	La Clochette*, Le Bivouac*, Notre Dame*	1	•	•		3748	
	Hameau de Frais Marais	1				2966	
	Faubourg de Béthune	1				7103	
	Résidence Gayant	1				3467	
	La Roseraie	1				n.d.	
	Faubourg de Paris	2				961	
	Faubourg d'Esquerchin	3				1604	
Féchain	Périmètre HLL	2				n.d.	
Flers-en-Escrebieux	Les Asturies*, Dorignies*, Pont de la Deûle *, Belleforière*	1	•	•	•	7387	
	Le Villers	2				559	
	La Voyette	2				670	
Guesnain	Cités Minières	2				939	
	Centre	2				3351	
Hamel	Périmètre HLL	2				n.d.	
Lallaing	ZAC la Renaissance	1				689	•
	Bois Duriez	2				747	•
	Centre-ville	2				2769	
	Cités Minières	2				1927	
Lécluse	Périmètre HLL	2				n.d.	
Roost-Warendin	Les Asturies*, Dorignies*, Pont de la Deûle *, Belleforière*	1	•	•	•	7387	
Sin-le-Noble	La Clochette*, Le Bivouac*, Notre Dame*	1	•	•		3748	
	Les Epis	1	•	•		3565	•
	Les Epis (Hors ZUS)	1				n.d.	
	La Montée	2				1034	
	Centre-ville	2				7485	
	Puits du Midi, Paul Foucaut	2				799	
Waziers	La Clochette*, Le Bivouac*, Notre Dame*	1	•	•		3748	
	Le Vivier	2				214	
	Haut Terroir	2				377	
	Centre, Haut Terroir	2				4368	

CUCS → Agglomération de la Porte du Hainaut / COMMUNES SIGNATAIRES → 14 / EPCI SIGNATAIRE → CA de la Porte du Hainaut							2 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bellaing	Bellaing (Commune)	1				1238	
Denain	Faubourg du Château	1	•	•	•	2060	•
	Centre-ville	1				7892	
	Couture, Turenne	1				2799	
	Bellevue	1				1791	•
	Nouveau Monde	1				4281	•
	Faubourg du Château (Hors ZUS)	1				827	
Douchy-les-Mines	La Liberté	1	•	•	•	3180	•
	Douchy-les-Mines (Commune)	1				9948	
Escaudain	Escaudain (Commune)	1				8896	
Escautpont	Cité Thiers*	1	•	•		3110	•
Haveluy	Haveluy (Commune)	1				3152	
Lourches	Lourches (Commune)	1				3808	
Mortagne-du-Nord	Mortagne du Nord (Commune)	1				1638	
Raismes	Carpeaux	1	•	•	•	2596	•
	Cité Sabatier	1	•	•		2611	
	Vicoigne	1				401	
	Vicoigne, Centre-ville	1				1286	
	Centre-ville, Vicoigne	1				2951	
	Petit Paris, Centre-ville	1				3944	
	Centre-ville	2				n.d.	
Roeulx	Roeulx (Commune)	1				3583	
Saint-Amand-les-Eaux	Moulin des Loups, Couture du Limon	1	•			2687	
	Moulin des Loups (Hors ZUS)	1				n.d.	
	ZAC de L'Elnom	1				1742	
	Zone de Liaison Elnom, Moulin des Loups	2				1364	
La Sentinelle	La Sentinelle (Commune)	1				3198	
Waller	Cité Arenberg, Bellaing	1				1883	
	Waller Centre	2				615	
Wavrechain-sous-Denain	Wavrechain-sous-Denain (Commune)	1				1742	

CUCS → Agglomération du Cœur d'Ostrevent / COMMUNES SIGNATAIRES → 12 / EPCI SIGNATAIRE → CC du Cœur d'Ostrevent							
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Aniche	Champs de la Nation	3	•			1939	
	Centre-ville	3				2667	
	Cité de l'Archevêque	3				437	
Auberchicourt	Cités Minières	1				892	
Bruille-lez-Marchiennes	Bruille-lez-Marchiennes	2				1151	
Écaillon	Cités Vuillemin, Arbrisseaux	2				269	
Fenain	Cité Bois de Luyot	2				523	
	Cité Agache	2				242	
	Rond Point	2				233	
	Cité des Tilleuls	3				413	
Hornaing	Cité Heurteau	1				547	
Marchiennes	Résidence de la Dordonne	3				n.d.	
Masny	Blanc Cul	1				777	
	Champ Fleuri	1				1118	
	Pré de la Cuve	2				309	
Monchecourt	Cité Saint-Robert	2				269	
Montigny-en-Ostrevent	Résidence Lambrecht, Cité du Moucheron, Cité Montigny, Cité des Agneaux, Cités Minières*	1	•	•		3474	
	Cités Minières : Cité Lemay, Cité Sainte Marie, Cité Nouvelle (Camus)	1	•	•		1227	•

CUCS → Agglomération du Cœur d'Ostrevent (suite)							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Pecquencourt	Résidence Lambrecht, Cité du Moucheron, Cité Montigny, Cité des Agneaux, Cités Minières*	1	•	•		3474	
	Cité Nouvelle (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Cité Lemay (Hors ZUS)	1				n.d.	
Somain	Cité de Sessevalle	1	•	•		2075	
	Cité des Cheminots	2				1212	
	Cité du Chauffour	3				375	

CUCS → Agglomération de Dunkerque / COMMUNES SIGNATAIRES → 5 / EPCI SIGNATAIRE → CU de Dunkerque Grand Littoral								3 PRE
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Coudekerque-Branche	Hoche	3				1832		
Dunkerque	Quartier Sud : Basse Ville, L'Ile Jeanty, Jeu de Mail, Carré de la Vieille, Banc Vert	1	•	•		8907	•	
	Ile Jeanty (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Gare, Soubise (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Basse Ville (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Jeu de Mail (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Carré de la Vieille (Hors ZUS)	1				n.d.		
Grande-Synthe	Europe, Albeck, Anciens Jardiniers	1	•	•		8015	•	
	Courghain Centre	1				449	•	
	Meulenhoff	1				n.d.		
	Albeck (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Squares (Hors ZUS)	1				n.d.		
Saint-Pol-sur-Mer	Quartiers Ouest, Cité Liberté	1	•	•	•	9158	•	
	Carnot, Dolet (Hors ZUS)	1				n.d.		
Téteghem	Degroote	3	•			1195		

CUCS → Lille / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 CLS / 1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Lille	Bois Blancs	1	•			4116	•	
	Wazemmes	1	•			10416	•	
	Fives	1	•	•		8988		
	Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud*, L'Epi de Soil*	1	•	•	•	22616	•	
	Vieux Moulins	1	•	•		13932		
	Fives (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Les Sarts	1				2056		
	Faubourg de Béthune (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Wazemmes (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Vieux Moulins (Hors ZUS)	1				2696		
	Mitterie	2				5470		
	Mont à Camp	2				1936		
	Marais	2				4291		

CUCS → Armentières / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 CLS / 1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Armentières	Route d'Houplines	1				6105		
	Près du Hem	1				2862		
	Salengro	1				2726		

CUCS → Faches / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 CLS
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Faches-Thumesnil	Thumesnil Nord	3				2845		

CUCS → Haubourdin / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Haubourdin	Quartier du Parc	3	•			2780	
	Haubourdin, Rive Droite	3				2648	
	Quartier du Parc (hors ZUS)	3				n.d.	

CUCS → Hem / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 CLS / 1 PRE							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Hem	Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Nouveau Roubaix, Hauts Champs*	1	•	•	•	11554	•
	Beaumont	1	•			1497	

CUCS → La Madeleine / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 PRE							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
La Madeleine	Berkem, Saint-Charles	3				1832	

CUCS → Lambersart / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 CLS / 1 PRE							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Lambersart	Pacot Vandracq	2				2778	•

CUCS → Loos / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 CLS / 1 PRE							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Loos	Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud*, L'Epi de Soil*	1	•	•	•	22616	•
	Les Oliveaux	2	•	•		7201	
	Schuman	2				2011	
	Clemenceau, Kiener	2				1948	

CUCS → Mons-en-Baroeuil / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 CLS / 1 PRE							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Mons-en-Baroeuil	Nouveau Mons	1	•			12406	•
	Nouveau Mons (Hors ZUS)	1				n.d.	

CUCS → Ostricourt / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Ostricourt	Ostricourt (Commune)	2				5126	

CUCS → Roubaix / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
1 CLS / 1 PRE							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Roubaix	Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Nouveau Roubaix, Hauts Champs*	1	•	•	•	11554	•
	Bas Saint Pierre*, Roubaix Nord* : Epeule*, Trichon, Alouette, Fresnoy, Mackellerie, Alma	1	•	•	•	49987	•
	Roubaix Est : Moulin, Potennerie, Sainte Elisabeth, Pile, Sartel Carihem, Trois Ponts	1	•	•	•	26723	•
	Sartel	1				1713	
	Longchamps, Trois Baudets (Hors ZUS Roubaix)	1				n.d.	
	Roubaix Est (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Bas Saint-Pierre, Roubaix Nord (Hors ZUS)	1				n.d.	

CUCS → Seclin / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 1999	PRU
Seclin	La Mouchonnière	2	•			1523	



CUCS → Tourcoing / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 CLS / 1 ASV / 1 PRE	
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Tourcoing	Bas Saint Pierre*, Roubaix Nord* : Epeule*, Trichon, Alouette, Fresnoy, Mackellerie, Alma	1	•	•	•	49987	•	
	La Bourgogne	1	•	•	•	9088	•	
	Le Pont Rompu	1	•	•		1883	•	
	Tilleul, Guisnes (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Petit Village	1				2675		
	Blanc Seau	1				2226		
	La Bourgogne (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Le Pont Rompu (Hors ZUS)	1				9613		

CUCS → Villeneuve-d'Ascq / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 CLS	
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Villeneuve-d'Ascq	Résidence	2				4308		
	Pont de Bois	2				3277		
	Vétérans	2				2196		

CUCS → Wattignies / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Seclin	La Mouchonnière (Hors ZUS)	2				n.d.		
Wattignies	Blanc Riez Centre	2				3790		

CUCS → Wattrelos / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 CLS / 1 PRE	
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Wattrelos	Beaulieu	1	•	•		4772	•	
	Mousserie	1				17569		
	Beaulieu (Hors ZUS)	1				n.d.		

CUCS → Avesnes-sur-Helpe / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Avesnes-sur-Helpe	Avesnes-sur-Helpe (Commune)	1				4785		

CUCS → Caudry / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Caudry	Centre-ville, Maupassant	2				4334	•	

CUCS → Fourmies / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 PRE	
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Fourmies	La Malière	1				1695	•	
	Trieux	1				1680	•	
	Centre-ville, Espérance, Malakoff	1				3862		

CUCS → Hautmont / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Hautmont	Les Cités	1	•	•		5630	•	
	Hautmont (Commune)	1				14914		

CUCS → Le Cateau-Cambrésis / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 PRE	
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales								
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Le Cateau-Cambrésis	Le Cateau-Cambrésis (Commune)	2				6967		

CUCS → Maubeuge Val de Sombre / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales							
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Aulnoye-Aymeries	Aulnoye Aymeries (Commune)	1				8717	•
Feignies	Cité Cordonniers et Explorateurs	3	•			627	
Ferrière-la-Grande	Lutaud, Bonnier du Calvaire, Les Trieux	2				1889	
Jeumont	Roquelles	1	•			925	•
	Lambreçon	1	•	•		1441	•
	Gare	1				1018	•
	Centre	1				954	
	Joffre	1				451	
	Foch	1				n.d.	
	Gounod, Massenet	1				n.d.	
Louvroil	Louvroil (Commune)	1				6800	
	Sous-le-Bois, Montplaisir (Hors ZUS)	1				1034	
Maubeuge	Epinette	1	•	•	•	3365	•
	Provinces françaises	1	•	•		1903	
	Sous le Bois, Montplaisir	1	•	•	•	6639	•
	Sous-le-Bois, Montplaisir (Hors ZUS)	1				1487	
	Epinette, Pont de Pierre (Hors ZUS)	1				3290	
	Faubourg Saint-Lazare	1				1874	
Neuf-Mesnil	Neuf Mesnil (Commune)	2				1298	
Recquignies	Hameau de Rocq (Commune de Recquignies)	2				2393	

## Contrats-cadre

CUCS → Contrat cadre de Lille Métropole / COMMUNE SIGNATAIRE → 1 / EPCI SIGNATAIRE → CU de Lille Métropole
CUCS RATTACHÉS → Lille

CUCS → Contrat cadre de l'Arrondissement de Douai / COMMUNES SIGNATAIRES → 27 / EPCI SIGNATAIRES → CA du Douaisis, CC du Cœur d'Ostrevent
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales
CUCS RATTACHÉS → Agglomération du Douaisis, Agglomération du Cœur d'Ostrevent

CUCS → Contrat cadre d'Action Fourmies et environs / COMMUNES SIGNATAIRES → 4 / EPCI SIGNATAIRE → CC Action Fourmies et environs
AUTRE SIGNATAIRE → Caisse d'allocations familiales
CUCS RATTACHÉS → Fourmies

Population communale 2006 en ZUS	
COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Aniche	1939
Anzin	5551
Auby	1366
Aulnoy-lez-Valenciennes	3541
Beuvrages	2620
Bruay-sur-l'Escaut	1738
Condé-sur-l'Escaut	4085
Croix	4334
Denain	2060
Douai	5056
Douchy-les-Mines	3180
Dunkerque	8907
Escautpont	1372
Feignies	627
Flers-en-Escrebieux	1365

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Grande-Synthe	8015
Haubourdin	2780
Hautmont	5630
Hem	8151
Jeumont	2366
Lille	59742
Loos	7527
Marly	1407
Maubeuge	11907
Mons-en-Baroeul	12406
Montigny-en-Ostrevent	1953
Ostricourt	1438
Pecquencourt	2748
Quiévrechain	3338

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Raismes	2611
Roost-Warendin	880
Roubaix	74288
Saint-Amand-les-Eaux	2687
Saint-Pol-sur-Mer	9158
Seclin	1523
Sin-le-Noble	4225
Somain	2075
Téteghem	1195
Tourcoing	13960
Valenciennes	6850
Vieux-Condé	1865
Wattrelos	4772
Waziers	1809

**CUCS → Agglomération de Lens-Liévin / COMMUNES SIGNATAIRES → 11 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Lens - Liévin** **1 CLS / 5 PRE**

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Angres	Camus	1				1319	•
Avion	Quartier de la République, Quartier du 4	1	•	•		4832	•
Billy-Montigny	Cité du N°10, HLM	2				3096	
Bully-les-Mines	Cité des Brebis*	2	•	•		4339	•
	Cité des Alouettes	2				2055	
Grenay	Cité du Maroc	2				2117	
	Cité 11, Cité Jardin	2				1243	
	Cité 40, Cité Les Cornailles, Cité Le Village	2				1833	
Harnes	Cité d'Orient, Bellevue	2	•	•		5045	•
Lens	Grande Résidence	1	•	•		4859	•
	Résidence Sellier, Cité du 4	1	•	•		2034	•
	Quartier du N°9, Cité Jeanne	2				3089	
	Cité du 12, 14	2				1883	
Liévin	Cité Riaumont, Résidence Blum, Salengro	2	•	•		2587	
	Calonne, Marichelles, Europe	1	•	•		7932	•
	Résidence Lebas, Vent de Bise, Rollencourt	1	•	•		1474	
Mazingarbe	Cité des Brebis*	2	•	•		4339	•
Méricourt	Cité du Maroc	2				2371	
Sallaumines	Quartier des Blanches Laines	2	•	•		2407	•
Wingles	Cités Tabernaux, Sports	3				4534	

**CUCS → Agglomération d'Hénin-Carvin / COMMUNES SIGNATAIRES → 10 / EPCI SIGNATAIRE → CA d'Hénin Carvin** **5 PRE**

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Carvin	Plantigeons, Fosse 4, Egliseières	1	•	•		3988	•
Courcelles-lès-Lens	Cité du Village	3				644	
Courrières	Quartier du Rotois	1	•	•	•	974	•
Évin-Malmaison	Cité Cornuault	3				1952	
Hénin-Beaumont	Quartier Sud Ouest (Jean Macé)	1	•	•	•	2240	
	ZAC des 2 Villes*	1	•	•	•	4021	•
	Cités Kennedy, Foch, Faillières, Ponchelet	2				3360	
Montigny-en-Gohelle	ZAC des 2 Villes*	1	•	•	•	4021	•
	Cité de la Plaine	2				2846	
Noyelles-Godault	Cité Crombez	3				781	
Oignies	Cités Quintiches, la Chapelle, Beaux Arts	2				1924	
Rouvroy	Cité de Nouméa	2	•			805	
Libercourt	La Fosse	1				3605	
	Garguetelles, Marlières	2				2039	

**CUCS → Agglomération d'Arras / COMMUNES SIGNATAIRES → 5 / EPCI SIGNATAIRE → CU d'Arras** **1 ASV / 2 PRE**

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Achicourt	Cité des Quatre As	3				3406	
Arras	Résidence Saint Pol, Blancs Monts, Beaudimont	1	•	•		6920	•
Beaurains	Cité des Quatre As	3				1275	
Saint-Laurent-Blangy	ZAC*	1	•	•		5523	
Saint-Nicolas	ZAC*	1	•	•		5523	

CUCS → Agglomération du Boulonnais / COMMUNES SIGNATAIRES → 4 / EPCI SIGNATAIRE → CA du Boulonnais							2 PRE
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Boulogne-sur-Mer	Chemin Vert	1	•	•		6344	•
	Damrémond	1				1716	•
	Beaurepaire	2				2819	
Outreau	La Tour du Renard	2				3054	
Le Portel	ZAC Henriville, Cité de la Reconstruction	1	•	•		5555	•
Saint-Martin-Boulogne	Marlborough	2				2700	

CUCS → Agglomération de Saint-Omer / COMMUNES SIGNATAIRES → 2 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Saint Omer							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Longuenesse	Aviateurs, Fort Maillebois, Peintres	3				3847	
Saint-Omer	Cité des Castors	3				1520	

CUCS → Agglomération de L'Artois / EPCI SIGNATAIRE → CA de Saint Omer							2 CLS / 7 PRE
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Auchel	Cité Vandervelde	1	•			691	
	Cité de Marles*	2	•	•		1225	
Auchy-les-Mines	Cité du N°8 (dite de Madagascar)	3				668	
Béthune	Mont Liébaut	1	•	•		5056	•
	Rue de Lille	1				1222	
Bruay-la-Buissière	Salengro (Stade Parc)*, Cité 32 bis*, Cité 32 *	1	•	•		7813	•
	Terrasses	1				3616	
Calonne-Ricouart	Cité du N°6	2				1329	
	Cité du Rond Point	2				266	
Haillicourt	Salengro (Stade Parc)*, Cité 32 bis*, Cité 32 *	1	•	•		7813	•
Houdain	Salengro (Stade Parc)*, Cité 32 bis*, Cité 32 *	1	•	•		7813	•
Marles-les-Mines	Cité de Marles*	2	•	•		1225	
	Cité du Rond Point	2				1951	

CUCS → Agglomération du Calaisis / EPCI SIGNATAIRE → CA du Calaisis							1 CLS / 1 PRE
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Calais	Le Beau Marais	1	•	•	•	13397	•
	Quartier du Fort Nieulay	1	•	•		4677	•
	Saint-Pierre : Secteur Van Grutten	2				13396	•
Marck	Hautes Communes	3				525	

CUCS → Etaples / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Étaples	Mont Lévin, Les Pins, Puits d'Amour	3				10195	

Population communale 2006 en ZUS	
COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Arras	6920
Auchel	864
Avion	4832
Béthune	5056
Boulogne-sur-Mer	6344
Bruay-la-Buissière	4558
Bully-les-Mines	2306
Calais	18074

Population communale 2006 en ZUS	
COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Carvin	3988
Courrières	974
Haillicourt	1365
Harnes	5045
Hénin-Beaumont	4106
Houdain	1889
Lens	6893
Liévin	11994

Population communale 2006 en ZUS	
COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Marles-les-Mines	1053
Mazingarbe	2033
Montigny-en-Gohelle	2155
Le Portel	5555
Rouvroy	805
Saint-Laurent-Blangy	2356
Saint-Nicolas	3167
Sallaumines	2407

→ **EPCI** : les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) constituent la forme institutionnelle de l'intercommunalité. Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Il s'agit de communautés urbaines (CU), de communautés d'agglomération (CA), de communautés de communes (CC), de syndicats d'agglomération nouvelle (San), de syndicats de communes et de syndicats mixtes (définition : site insee.fr).

## Zonages « politique de la ville »

→ **Zus** : zone urbaine sensible ; les 751 ZUS sont des territoires infra-urbains retenus pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville définit les Zus comme «*caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi*».

→ **ZRU** : zone de redynamisation urbaine ; les 416 ZRU sont des Zus «*qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi, dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de 25 ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées*». Les ZRU ont pour objectifs de favoriser l'implantation des entreprises et la création d'emplois sur ces territoires en accordant des exonérations fiscales spécifiques sur une durée de cinq ans.

→ **ZFU** : zones franches urbaines ; les 100 ZFU sont «*des quartiers de plus de 8 500 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. Leur délimitation est opérée par décret en Conseil d'État, en tenant compte des éléments de nature à faciliter l'implantation d'entreprises ou le développement économique*». Pour cela, les entreprises implantées bénéficient d'un dispositif d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.

## Dispositifs « politique de la ville »

→ **ASV** : la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville (ASV), décidée par le Comité interministériel à la ville en décembre 1999, vise à promouvoir le développement de programmes locaux de santé. L'objectif est d'évaluer l'état de santé des habitants, de coordonner les acteurs et

les professionnels de santé locaux afin que leurs actions et leurs pratiques facilitent la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers prioritaires, dont ceux qui résident en Zus. Dans cette optique, il a été décidé, dans le cadre de l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), de généraliser la démarche ASV, déjà expérimentée dans le cadre de la politique de la ville.

Les projets de santé publique des ASV se développent à partir de plusieurs échelles territoriales : quartiers, communes, intercommunalités, agglomérations.

→ **CLS** : un contrat local de sécurité (CLS) est un contrat établi par l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité sur un territoire déterminé. Les évolutions législatives dans le domaine de la sécurité et de la prévention (notamment la circulaire du 4 décembre 2006 et la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance) ont amené ces différents partenaires à formaliser un CLS de nouvelle génération pour la période 2008-2011. Ils participent à la politique de sécurité intérieure mise en place par le gouvernement et constituent donc dans ce domaine la nouvelle pierre angulaire de la contractualisation en matière de sécurité intérieure à l'échelon local. Dans le cadre de la politique de la ville, le CLS représente le volet sécurité prévention du contrat urbain de cohésion sociale, le Cucs.

→ **PRE** : le projet de réussite éducative (PRE) s'adresse spécifiquement aux enfants ou aux adolescents de moins de 16 ans les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires en Zus ou scolarisés en éducation prioritaire (réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire). Il est l'un de vingt programmes du plan de cohésion sociale initié en 2005 pour une durée de cinq ans (2005-2009). Le PRE s'appuie sur un projet partagé et un partenariat élargi à tous les acteurs concernés au plan local par l'action éducative. Il décline une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont pas vocation à se substituer ni à l'action de l'école, ni aux dispositifs existants dont le PRE est complémentaire.

→ **PRU** : Les projets de rénovation urbaine (PRU) comprennent des opérations d'aménagement urbain, de réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la création de logements et d'équipements publics ou collectifs, la création ou la réhabilitation d'équipements commerciaux... L'Agence nationale de rénovation urbaine s'est engagée sur des conventions pluriannuelles pour 215 quartiers classés prioritaires et 342 quartiers dits supplémentaires. Ces quartiers sont des ZUS ou des quartiers de dérogation présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (article 6 de la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE



COMITÉ  
INTERMINISTÉRIEL  
DES VILLES

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

### Comité interministériel des villes

194, avenue du Président-Wilson - 93217 Saint-Denis La Plaine Cedex

Tél. : 01 49 17 46 46 [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

N° ISBN : 978 - 2 - 11 - 097198 - 2